



## ETEX

Société anonyme

Avenue de Tervueren 361  
1150 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0400.454.404

RPM Bruxelles – TVA: BE 0400.454.404

Les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale spéciale qui se tiendra au siège social de la société, Avenue de Tervueren 361, à 1150 Bruxelles, le mardi 27 novembre 2012 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

### 1. Clauses de changement de contrôle

#### 1.1. Fortis Banque SA/NV

##### *Explication*

Inversiones Etex Chile Ltda. (en tant qu'emprunteur) et Etex SA/NV (en tant que garant) ont conclu un accord avec Fortis Banque SA/NV (en tant que prêteur et agent) le 27 juin 2012 à la suite duquel elle a mis à disposition un crédit total de 32.400.000 EUR. La convention de crédit comprend une clause de changement de contrôle par laquelle le prêteur peut demander un remboursement anticipé suite à un changement de contrôle d'Etex SA/NV (comme décrit plus en détail à l'article 7.2. dans la convention de crédit).

##### *Proposition de décision*

Conformément à l'article 556 du Code des Sociétés, l'assemblée approuve la clause de changement de contrôle telle que contenue dans la convention de crédit du 27 juin 2012 et par laquelle Fortis Banque SA/NV peut demander le remboursement anticipé suite à un changement de contrôle d'Etex SA/NV.

#### 1.2. Bayerische Landesbank et Landesbank Baden-Württemberg

##### *Explication*

Etex Holding GmbH (Allemagne) (en tant qu'emprunteur), Etex SA/NV et Eternit Management Holding GmbH (Allemagne) (en tant que garants) ont conclu quatre conventions de prêt Schuldschein avec Bayerische Landesbank et Landesbank Baden-Württemberg (en tant que prêteurs) les 24 et 25 juillet 2012 à la suite desquelles elles ont mis à disposition un crédit total de 73.500.000 EUR. Les prêts ont ensuite été fractionnés entre plusieurs autres prêteurs. Les conventions de prêt comprennent une clause de changement de contrôle par laquelle les prêteurs peuvent individuellement demander un remboursement anticipé suite à un changement de contrôle d'Etex SA/NV (comme décrit plus en détail à l'article 4 (3)(a) des contrats).

##### *Proposition de décision*

Conformément à l'article 556 du Code des Sociétés, l'assemblée approuve la clause de changement de contrôle telle que contenue dans les conventions de prêt des 24 et 25 juillet 2012 et par laquelle Bayerische Landesbank, Landesbank Baden-Württemberg et les autres prêteurs peuvent demander individuellement le remboursement anticipé suite à un changement de contrôle d'Etex SA/NV.

#### 1.3. Emprunt obligataire

##### *Explication*

Etexco SA/NV (en tant qu'emprunteur) et plusieurs sociétés du groupe Etex, dont Etex SA/NV, (en tant que garants) ont lancé un emprunt obligataire pour un montant total de 400.000.000 EUR, souscrit en totalité le 6 septembre 2012. L'emprunt obligataire comprend une clause de changement de contrôle par laquelle les obligataires peuvent demander individuellement un remboursement anticipé suite à un changement de contrôle d'Etex SA/NV (comme décrit plus en détail à l'article 5 (c) de l'emprunt obligataire).

##### *Proposition de décision*

Conformément à l'article 556 du Code des Sociétés, l'assemblée approuve la clause de changement de contrôle telle que contenue dans l'emprunt obligataire souscrit le 6 septembre 2012 et par laquelle les obligataires peuvent demander individuellement le remboursement anticipé suite à un changement de contrôle d'Etex SA/NV.

### 2. Divers

### *Conditions d'admission aux assemblées générales et délai pour adresser des questions écrites*

Conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts,

- les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs titres et leurs procurations éventuelles le mercredi 21 novembre 2012 au plus tard, au siège de la société ou aux sièges ou agences des établissements suivants :
  - BNP Paribas Fortis
  - Belfius Banque
  - Banque Degroof
- les propriétaires d'actions dématérialisées doivent produire une attestation constatant l'indisponibilité de leurs titres jusqu'à la date de l'assemblée, le mercredi 21 novembre 2012 au plus tard, au siège de la société ou aux sièges ou agences des établissements suivants :
  - BNP Paribas Fortis
  - Belfius Banque
  - Banque Degroof
- les propriétaires d'actions nominatives doivent aviser la société le mercredi 21 novembre 2012 au plus tard, de leur intention d'assister à l'assemblée ou de s'y faire représenter.
- si les actionnaires veulent poser des questions écrites aux administrateurs ou au commissaire sur un sujet mis à l'ordre du jour, celles-ci doivent parvenir à la société par voie postale (Etex SA, Secrétariat Général, Avenue de Tervueren 361, 1150 Bruxelles) ou par voie électronique (e-mail : [shareholders@etexgroup.com](mailto:shareholders@etexgroup.com)) le mercredi 21 novembre 2012 au plus tard.

Le Conseil d'administration.